

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 août 2022

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 8 août 2022 à 19h, à la salle de l'école Emile-Dubé, au 204, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

Mme la mairesse
MM. les conseillers

Josée Marquis
Raphaël Helgerson-Gendron
Yanik Levasseur

Mme les conseillères

Cynthia D'Astous
Isabelle Truchon

SONT ABSENTS

Johanne Thibault
Jean-Luc Bérubé

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et greffière-trésorière par intérim Martine Marquis

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la mairesse Josée Marquis ouvre la séance 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

RÉSOLUTION #2022-149

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Truchon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour;

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux;
4. Présentation des comptes;
5. Engagement de crédit (dépenses);
6. Engagement d'un directeur général et greffier-trésorier par intérim;
7. Délégation de signature pour le compte de banque de la municipalité;
8. Demande d'une émission de carte de Crédit Affaires Desjardins (Martine Marquis);
9. Dérogation mineure Mélanie Truchon 7-A 5^e rang Est;
10. Confirmation du comité local de suivi et la personne mandatée pour assister au comité de la MRC « Les Voisins Solidaires » (courriel Nadine Turcotte le 8 juillet);
11. Désigner la personne qui signera les documents pour l'entente « Les Voisins Solidaires »;
12. Inscription Québec municipalité (103.48\$ Tx incl.);
13. Désigner la personne qui signera les documents pour le dossier de l'adjointe administrative avec Grosses-Roches
14. Nomination de la personne-ressource pour le projet Programme nouveaux horizons pour les aînés.
15. Facture pour ajout d'un icône sur le site Web de la municipalité 91.43\$ tx incl.;
16. Soumission Portes de Garage Alain Normand Inc. 24 322.97\$ tx incl. ,JPV Ouellet Inc. 19 937.04 \$ tx incl. Pas de moteurs;
17. État de compte Tetratex;
18. Mandat à Marc Lussier ingénieur pour faire les plans et devis de la Route du Cap-Chaîne;
19. Débroussailluse sur la Route du Cap-Chaîne (Yvette Bernier 80\$/heure);

20. Mandat pour soumission réparation du cadrage extérieur des 3 portes du garage municipale et ajout de capage
21. Adjudication du contrat pour la réfection de la conduite d'égout sanitaire;
22. Souffleur Vohl 1989 Les Équipements Charles Lavoie inc.(Estimé 42 414.68\$);
23. Achat abrasif 30\$ la tonne livré, environ 15 tonnes.
24. Demande de permission de voirie pour installation d'un radar pédagogique;
25. Le directrice générale et greffière-trésorière par intérim dépose semestriellement (deux fois par année), lors d'une séance ordinaire du conseil, les deux états comparatifs de revenus et de dépenses;
26. Réaffichage des postes : directrice générale et chauffeur de machineries
27. Plaintes abris tempo
28. Période de questions;
29. Fermeture de la séance

RÉSOLUTION #2022-150
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2022

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim Martine Marquis dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Monsieur Raphaël Helgerson-Gendron, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ LES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-151
APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Madame Cynthia D'Astous et résolu :

Étant donné que la comptabilité est faite présentement par que Madame Sophie Bouchard et que Madame Madame Martine Marquis n'est pas autorisé à payer les comptes.

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de cent dix-sept mille neuf cents trente-six et cinquante-deux (117 936.52\$) excluant la facture d'Informidata au montant de 6 953.88\$ et la vérification de deux autres factures. Les salaires payés de juillet seront divulgués à la séance du 6 septembre 2022.

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de soixante-quatre mille six cent trente-sept et dix cents (117 936.52\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Martine Marquis, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2022-152
ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER/TRÉSORIER PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE Madame Anick Hudon a quitté le poste de directrice générale greffière/trésorière;

CONSIDÉRANT QU'aucune candidature n'a été reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanik Levasseur de nommer Madame Martine Marquis comme directrice greffière/trésorière par intérim en attendant que le poste soit comblé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-153

DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LE COMPTE DE BANQUE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE Madame Hudon a quitté son emploi auprès de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' il est important de modifier les autorisations pour les signatures sur le compte de banque de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanik Levasseur de nommer Madame Madame Martine Marquis comme signataire pour les chèques et ainsi que tous les documents concernant le compte de la Municipalité de Saint-Adelme tout en conservant les noms de Madame Josée Marquis et Madame Johanne Thibeault.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

RÉSOLUTION #2022-154

DEMANDE D'UNE ÉMISSION DE CARTE DE CRÉDIT AFFAIRES DESJARDINS

II EST PROPOSÉ ET RÉSOLU par Monsieur Yanik Levasseur:

que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Adelme délègue à Madame Martine Marquis le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission d'une carte de crédit Desjardins, incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération).

que la Municipalité de Saint-Adelme soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation de la carte et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

Que la Municipalité de Saint-Adelme s'engage à ce que la carte soient utilisée selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

Que Madame Martine Marquis soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard de la carte émise, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle a tous les droits et pouvoirs liés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à cette carte;

Que Madame Martine Marquis puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte de la Carte, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte., la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

RÉSOLUTION #2022-155

DÉROGATION MINEURE MÉLANIE TRUCHON

Madame la directrice générale et greffière/trésorière explique le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif en Urbanisme tenu le 28 juillet 2022 concernant la demande de dérogation mineure 2022-30001.

CONSIDÉRANT QUE, le règlement 2008-04 intitulé <<Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme>>;

CONSIDÉRANT QUE, la demande de dérogation mineure suivante a été présentée afin de rendre cet immeuble conforme aux règlements d'urbanisme;

Dérogation mineure no 2022-30001

Demande faite par Madame Mélanie Truchon concernant l'immeuble situé au 7-A 5^{ème} Rang Est, Saint-Adelme. Le but de cette demande est d'autoriser un quatrième (4^e) bâtiment soit une serre de 8' pi. X 12' pi. En cour arrière de la maison.

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux à la personne qui la demande et ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme de la Municipalité de Saint-Adelme, en date du 28 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accorder cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Raphaël Helgerson-Gendron et résolu :

QUE le pré-ambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipale de la Municipalité de Saint-Adelme accorde cette dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

RÉSOLUTION #2022-156

CONFIRMATION DU COMITÉ LOCAL DE SUIVI ET LA PERSONNE MANDATÉE POUR ASSISTER AU COMITÉ DE LA MRC << LES VOISINS SOLIDAIRES >>

CONSIDÉRANT QU'il faut nommer un comité local pour le suivi du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Cynthia D'Astous et résolu de nommer le Comité de Développement de Saint-Adelme pour effectuer le suivi dans le cadre du projet << Les Voisins Solidaires >>.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

RÉSOLUTION #2022-157

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QU'il faut nommer officiellement un représentant du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yanik Levasseur de nommer Josée Marquis comme représentante au Comité du Projet Les voisins Solidaires et en son absence Hélène Marquis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

RÉSOLUTION #2022-158

DESIGNER LA PERSONNE QUI SIGNERA LES DOCUMENTS POUR L'ENTENTE <<LES VOISINS SOLIDAIRES >>

CONSIDÉRANT QU'il faut autoriser une personne pour signer tous les documents au nom de la Municipalité de Saint-Adelme;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raphaël Helgerson-Gendron et résolu de nommer la Directrice générale greffière/trésorière par intérim à signer tous les documents concernant l'entente pour le projet <<Les voisins solidaires >>.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

RÉSOLUTION #2022-159

INSCRIPTION QUÉBEC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE ce site nous permet d'accéder à beaucoup d'informations et aux différents contenus de l'actualité municipale quotidiennement;

CONSIDÉRANT QUE l'abonnement au site Québec Municipal peut nous permettre de publier un nombre illimité d'offres d'emplois;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Isabelle Truchon et résolu de payer l'abonnement à Québec Municipal au montant de 103.48 \$ tx incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

RÉSOLUTION #2022-160

DÉSIGNER LA PERSONNE QUI SIGNERA LES DOCUMENTS POUR LE DOSSIER DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AVEC GROSSES-ROCHES

CONSIDÉRANT QUE le projet visé est l'embauche d'une adjointe administrative avec la Municipalité de Grosses-Roches;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'autoriser une personne pour signer tous les documents concernant la demande d'aide financière dans le cadre du FRR volet 4 : soutien à la coopération intermunicipale;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raphaël Helgeron-Gendron de nommer la Directrice générale greffière/trésorière à signer tous les documents pour ledit projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

RÉSOLUTION #2022-161

NOMINATION DE LA PERSONNE-RESSOURCE POUR LE PROJET PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

CONSIDÉRANT QUE Madame Hudon a quitté son emploi;

CONSIDÉRANT QU'il faut nommer une nouvelle personne-ressource du projet #1746033 Programme Nouveaux Horizons pour la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Isabelle Truchon de nommer la Directrice générale greffière/trésorière par intérim Madame Martine Marquis la personne ressource dans ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

RÉSOLUTION #2022-162

FACTURE POUR AJOUT D'UN ICÔNE SUR LE SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le site web de la municipalité n'avait pas été mis à jour récemment;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts n'étaient pas indiqués;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Cynthia D'Astous de payer la facture de Kaleidos au montant de 91.43\$ pour l'ajout d'un icône.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Le point 16 a été remis à une séance ultérieure pour décision car manque d'informations.

Le point 17 La facture avait déjà été autorisée.

RÉSOLUTION #2022-163

MANDAT À MARC LUSSIER INGÉNIEUR POUR FAIRE LES PLANS ET DEVIS DE LA ROUTE DU CAP-CHAÎNE

CONSIDÉRANT QU'il faut faire des travaux sur la Route du Cap-Chaîne d'environ 1,2 kilomètre;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux prévus dépasse la somme de 3 000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Isabelle Truchon et résolu de mandater Marc Lussier d'effectuer les plans et devis des travaux sur la Route du Cap-Chaîne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

RÉSOLUTION #2022-164

DÉBROUSSAILLEUSE SUR LA ROUTE DU CAP-CHAÎNE (YVETTE BERNIER)

CONSIDÉRANT QU'avant de débiter les travaux au Cap-Chaîne il faudra passer la débroussailleuse pour enlever une bonne partie des branches dans les fossés;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yanik Levasseur de prendre les équipements Madame Yvette Bernier pour effectuer les travaux au tarif de 80\$/heure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

RÉSOLUTION #2022-165

MANDAT POUR SOUMISSION RÉPARATION DU CADRAGE DES 3 PORTES DU GARAGE MUNICIPAL ET AJOUT DE CAPAGE

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu de réparations depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QU'il serait important de réparer les cadrages avant l'installation des nouvelles portes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Raphaël Helgerson-Gendron de demander des soumissions pour la réparation des cadrages de portes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Les points 21 et 22 sont reportés à une séance ultérieure afin d'étudier les dossiers.

RÉSOLUTION #2022-166

ACHAT D'ABRASIF 30\$ LA TONNE LIVRÉ, ENVIRON 15 TONNES

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Régis Imbeault ne fera plus l'ouverture de la Route de Saint-Adelme;

CONSIDÉRANT QU'il lui reste encore de l'abrasif et qu'il nous l'a offert;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yanik Levasseur et résolu d'acheter l'abrasif à 30\$/tonne livré au garage municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

RÉSOLUTION #2022-167

DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE POUR L'INSTALLATION D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adelme aimerait mettre un radar pédagogique sur la Route de Saint-Adelme;

CONSIDÉRANT QU'il faut faire une demande de permission de voirie pour l'installation d'un tel radar;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raphaël Helgerson-Gendron et résolu de demander au Ministère des Transports l'autorisation pour l'installation dudit radar.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

La Directrice générale greffière/trésorière par intérim dépose l'État comparatif de revenus et dépenses qui doit être fait 2 fois par année. Tous les conseillers en ont reçus une copie.

RÉSOLUTION #2022-168

PROLONGATION AFFICHAGE DE POSTE POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET LE CHAUFFEUR DE MACHINERIE DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas reçu de Curriculum Vitae pour les deux postes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Cynthia d'Astous et résolu de prolonger jusqu'au 6 septembre l'affichage des deux postes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Au point 27. Les membres du conseil sont avisés que des plaintes ont été déposées à la MRC de Matane pour des abris Tempo non démontés. Un avis leur sera envoyé pour cette année car d'ici quelques mois ces abris seront à nouveau permis. Les membres du conseil sont d'accord pour que l'an prochain un rappel du règlement pour ceux-ci sera envoyé à tous.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2022-169

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Raphaël Helgerson-Gendron et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 8 août 2022, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Josée Marquis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Josée Marquis, mairesse

*Martine Marquis,
Directrice générale
et greffière-trésorière par intérim*